

Politiques et affaires publiques

Raport 2012-2013 des activités de l'ABRC

25 avril 2013



**Canadian Association
of Research Libraries**

**Association des bibliothèques
de recherche du Canada**

Contexte de la promotion de l'ABRC

L'ABRC représente les vingt-neuf plus grandes bibliothèques universitaires au pays. L'amélioration de la recherche et de l'enseignement supérieur sont au cœur de notre mission. Nous favorisons l'efficacité et la pérennité de la communication savante, ainsi que les politiques publiques qui permettent l'accès le plus large possible à l'information savante.

Les activités de promotion de l'ABRC se déroulent dans le cadre réglementaire établi par notre statut d'organisme de bienfaisance. En 2012, le Conseil d'administration de l'ABRC a sollicité une évaluation juridique de nos activités politiques afin d'assurer leurs conformité à notre statut d'organisme de bienfaisance, faisant suite à des activités politiques de certaines ONG environnementalistes. L'examen a conclu que nos activités politiques se situent bien en deçà des limites des activités acceptables, car elles appuient nos fins de bienfaisance, ne sont pas partisans et respectent les limites applicables des dépenses en pourcentage de notre budget annuel.

Notre association inclut deux bibliothèques nationales qui font partie du gouvernement du Canada, soit Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST) du Conseil national de recherches. La Bibliothèque du Parlement était membre de l'ABRC jusqu'en décembre 2012, mais elle a décidé de ne pas renouveler son adhésion à cause de contraintes budgétaires au Parlement. Ces membres ne participent à aucune discussion ni activité de promotion ou d'affaires publiques de l'ABRC.

C'est le bureau de l'ABRC à Ottawa qui dirige nos activités d'affaires publiques et de promotion. Chargé du dossier, le directeur général bénéficie de l'appui fourni par un agent de programme de l'ABRC et un expert-conseil en relations gouvernementales.

L'agent de programme de l'ABRC qui appuie le Comité des politiques publiques de l'Association et les activités d'affaires publiques et de promotion de l'ABRC a changé en 2012 lorsque M. Mat Jacques fut embauché par les Nations Unies en avril et fut remplacé par M. Hans Felber-Charbonneau en août. Hans est parfaitement bilingue et détient des diplômes en sciences politiques et études européennes et russes (BA, MA). À son arrivée à l'ABRC en provenance de la fonction publique fédérale (Passeport Canada, Industrie Canada), il a été chargé des politiques publiques et d'un plus grand rôle de communication.

Positionnement de l'ABRC et événements

Les efforts de promotion de l'ABRC suivent les cycles du Parlement et du budget fédéral. Le Parlement siège habituellement de la fin de septembre à la mi-décembre et de la fin de janvier à la mi-juin. Le budget fédéral est présenté à la Chambre des communes en février ou en mars. Nous participons aux consultations prébudgétaires (du milieu de l'été jusqu'au début de l'automne) organisées par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, ainsi qu'aux consultations menées par le ministère des Finances en janvier et février.

L'an dernier, les membres de l'ABRC ont établi et approuvé de nouvelles orientations stratégiques qui seront en vigueur de 2013 à 2016. Quatre de ces orientations ont été confiées au Comité des politiques publiques de l'ABRC pour leur mise en œuvre : (1.2) Renforcer le rôle national du réseau des bibliothèques de recherche; (1.3) Promouvoir la mobilisation de la société à l'échelle nationale et internationale; (3.3) Accroître le rôle des bibliothèques dans la recherche;

et (4.3) Représenter les intérêts du milieu universitaire concernant le droit d'auteur et les politiques de l'information.

Nous mettons l'accent sur quatre domaines d'intérêt : soutien gouvernemental à la recherche et à son infrastructure; accès à Internet et politique en la matière; appui aux bibliothèques nationales et au patrimoine; droit d'auteur équilibré. Ces quatre domaines orientent nos efforts de promotion lorsque nous rencontrons des intervenants politiques et gouvernementales. Nous suivons l'évolution des politiques dans les domaines qui nous intéressent tout au long de l'année et nous y réagissons au besoin.

Événements politiques en 2012

Le Parti conservateur a vécu l'an dernier sa deuxième année de gouvernement majoritaire tandis que le Nouveau parti démocratique, de centre gauche et le Parti libéral du Canada, centriste, constituent respectivement l'opposition officielle et le deuxième parti d'opposition.

L'économie demeure la priorité du gouvernement, de même que les questions de « loi et ordre ». Au cours de l'année écoulée, on a mis l'accent sur les mesures d'austérité visant à équilibrer le budget fédéral d'ici 2015 (année électorale) sans augmenter les impôts. Cette réalité limite les investissements gouvernementaux dans la recherche, qui continuent de porter avant tout sur la recherche appliquée et les partenariats avec le secteur privé. Dans son budget de 2013, qui comportait peu de surprises, le gouvernement a annoncé notamment peu d'argent neuf pour la recherche. Cependant, nous nous sommes réjouis de voir le renouvellement de l'engagement financier envers la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) qui finance l'infrastructure de recherche. L'ABRC espère que cela pourra aider la FCI à appuyer l'initiative nationale sur les données de la recherche. Le gouvernement n'a pas annoncé de compressions, en 2013, des programmes qui touchent les services de bibliothèques nationales et d'archives (contrairement à 2012), ce qui est réjouissant.

Les efforts de promotion de l'ABRC ont porté notamment sur des contacts avec les cabinets des ministres du Patrimoine, de l'Industrie, du Commerce international, des Sciences et de la Technologie. Nous avons aussi communiqué avec les membres des comités permanents pertinents de la Chambre des communes et du Sénat au début de 2013 afin de souligner les enjeux importants pour nos membres. Ces interventions les ont davantage sensibilisés à certains de ces enjeux, ce qui nous a permis d'exploiter certaines relations déjà existantes. Jusqu'à maintenant, ces lettres ont abouti à des réunions avec Rod Bruinooe (député conservateur de Winnipeg-Sud), président du caucus des parlementaires sur l'éducation postsecondaire du Parti conservateur, et avec l'honorable Carolyn Bennett (députée libérale de St-Paul's, Toronto).

Soutien à la recherche

L'ABRC préconise que le gouvernement continue d'appuyer la recherche, même dans le contexte économique actuel. Nous proposons dans nos communications que la recherche stimule l'innovation et la croissance économique et produise des retombées pour la société canadienne et la qualité de vie des canadiens et canadiennes.

Nous demandons que le gouvernement continue de subventionner les organismes qui appuient la recherche, y compris le Conseil national de recherches, les conseils subventionnaires fédéraux et les agences d'infrastructure comme le réseau de recherche numérique CANARIE et la Fondation canadienne pour l'innovation. Dans cette optique, nous encourageons le gouvernement à soutenir

les organisations nationales d'information sur la recherche comme Bibliothèque et Archives Canada.

L'ABRC a exprimé ses opinions dans le mémoire qu'elle a présenté au Comité des finances, ainsi qu'au cours des réunions qu'elle a tenues en 2012-2013 avec des députés, de même que dans ses prises de position sur les questions de politiques publiques. Nous représentons nos membres à divers panels, discussions et consultations avec des organismes fédéraux de soutien de la recherche. La participation à un petit déjeuner-conférence avec les présidents des conseils subventionnaires et de la FCI organisé par le Consortium canadien pour la recherche en novembre 2012 et notre participation annuelle au Forum des utilisateurs de CANARIE en sont des exemples.

Programme des coûts indirects

Le Programme des coûts indirects d'Industrie Canada couvre une partie des coûts indirects de la recherche subventionnée par le fédéral dans les universités canadiennes. Industrie Canada formule des indicateurs d'effets positifs de son incidence sur l'environnement de la recherche du Canada et d'établir des paramètres de référence qui comprennent des indicateurs liés aux bibliothèques, dérivés en partie des statistiques des bibliothèques de l'ABRC. On a consulté les établissements membres de l'ABRC au moyen d'un questionnaire dont un groupe de travail de l'ABRC a préparé et a communiqué aux bibliothèques membres les réponses types reliées aux bibliothèques.

Gestion des données de recherche

L'ABRC a continué de recommander que le gouvernement appuie la gestion des données de recherche au cours de la période visée par le rapport en écrivant des lettres (en particulier au ministre d'État chargé des Sciences et de la technologie), ainsi que dans notre mémoire budgétaire.

Le Portail des données ouvertes du gouvernement demeure un travail en cours et l'ABRC a louangé les objectifs déclarés du programme. Nous continuons d'attendre avec impatience que le portail donne accès à un éventail plus large d'ensembles de données non géospatiales.

L'ABRC participe à deux initiatives qui visent à améliorer la gestion des données de recherche au Canada et à coordonner la création d'une infrastructure numérique nationale pour la recherche : Données de recherche Canada et le Conseil de direction pour l'infrastructure numérique pour la recherche.

L'ABRC a versé une contribution financière à l'établissement de Données de recherche Canada (DRC), nouvel organisme qui, grâce au leadership soutenu de Pam Bjornson, directrice générale, Gestion du savoir au Conseil national de recherches (CNRC), s'appuie sur le travail effectué auparavant par le Groupe de travail sur la stratégie des données de recherche. Martha Whitehead (Queen's University) représente l'ABRC au Comité directeur de DRC.

DRC et l'ABRC sont membres du Conseil de direction pour l'infrastructure numérique de la recherche, autre nouvelle entité qui réunit les présidents du conseil d'administration ou les présidents des organismes subventionnaires fédéraux et des principaux organismes de soutien de la recherche comme Calcul Canada, CANARIE et le Conseil des dirigeants principaux de l'information des universités canadiennes (CDPIUC). Ce groupe discute actuellement d'une façon rationnelle de planifier et de financer l'infrastructure de soutien numérique de la recherche

universitaire au Canada. À titre de président de l'ABRC, Tom Hickerson représente l'Association au groupe.

Libre accès

L'ABRC a préconisé la connaissance et la compréhension du libre accès (LA) durant toute la période du rapport. En partenariat avec SPARC et d'autres organismes qui appuient le LA, l'ABRC a produit, à l'intention des chercheurs, une affiche qui a été posée sur les campus de toutes les universités canadiennes à temps pour la Semaine du libre accès 2012. Le directeur général de l'ABRC, Brent Roe, s'est adressé au Caucus des diplômés de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants au sujet d'une stratégie de promotion du libre accès en mars 2013. Le président de l'ABRC, Tom Hickerson, représentant officieusement l'Amérique du Nord, a été un des signataires d'un éditorial international à l'appui du libre accès qui a paru dans *Le Monde*.

Au moment où beaucoup de grands organismes subventionnaires de la recherche dans le monde élaborent des politiques pour promouvoir le libre accès aux résultats des travaux de recherche subventionnés par les fonds publics, les trois principaux organismes subventionnaires fédéraux du Canada le font aussi. Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont une politique d'accès libre depuis quelques années (renforcée à compter de janvier 2013), mais le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) n'ont pas encore élaboré de politique sur le libre accès. C'est pourquoi on envisage actuellement une politique harmonisée entre les trois organismes subventionnaires. L'ABRC (représentée par Brent Roe) a été invitée à participer aux activités d'un groupe de travail chargé de planifier une consultation d'interlocuteurs d'une durée d'une journée au sujet de la mise en œuvre d'une politique harmonisée sur le libre accès, en reconnaissance du rôle de chef de file que l'ABRC joue dans la promotion du libre accès au Canada. La consultation a eu lieu le 22 mars et les bibliothèques de recherche, les groupes d'édition et les chercheurs et administrateurs d'universités y étaient bien représentés. Les participants étaient d'avis que l'événement avait constitué un bon échange. L'ABRC espère qu'on pourra annoncer une politique au cours de la prochaine année.

L'ABRC a aussi parlé du libre accès au cours de ses réunions et de sa correspondance avec des parlementaires, insistant sur le droit des Canadiens d'avoir accès aux résultats de recherche, ainsi que sur les avantages qu'offre l'accès public général aux publications de recherche.

Conservation du patrimoine documentaire du Canada

Le gouvernement a, en général, maintenu l'appui qu'il accorde à la recherche et à son infrastructure dans les budgets de 2012 et 2013, mais d'importantes compressions budgétaires annoncées dans le budget de 2012 ont été imposées à Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et ont entraîné la fermeture de bibliothèques de ministères fédéraux.

Le rôle des bibliothèques nationales du Canada

Le budget de 2012 a réduit de 9,6 millions de dollars le budget de BAC, ce qui a entraîné la disparition de quelque 200 postes représentant environ 15 % de l'effectif. Le budget de BAC aura maigri de 10 % entre 2012 et 2015. L'ABRC a publié une déclaration dénonçant les réductions en mai 2012, mais il y a peu d'espoir que le gouvernement change d'avis.

BAC a aussi annoncé l'annulation des programmes nationaux de développement des archives qui ont distribué 1,7 million de dollars pour des projets d'archive d'un bout à l'autre du Canada, et la fermeture de son service de prêts entre bibliothèques (PEB). L'ABRC collabore avec BAC pour élaborer une politique sur les prêteurs de dernier recours afin de compenser en partie la disparition du service général de PEB. BAC numérise des collections sur lesquelles portent les demandes de PEB les plus fréquentes. Les conséquences pour les services de PEB d'autres bibliothèques de recherche de l'ABRC ne sont pas encore claires.

Le bibliothécaire et archiviste du Canada, Daniel Caron, a discuté de ces questions avec le Conseil d'administration et les membres de l'ABRC au cours de la réunion d'automne 2012 de l'Association. Ce fut une occasion pour BAC d'expliquer sa vision de l'avenir et pour les membres de l'ABRC, de poser des questions et de formuler des suggestions.

L'ABRC a collaboré avec BAC à de nombreuses initiatives au cours de la période du rapport. L'ABRC a participé, par exemple, à des forums du Réseau pancanadien du patrimoine documentaire et à des groupes de travail d'interlocuteurs sur des questions comme le Catalogue collectif national et une politique de BAC sur le « dernier exemplaire ».

L'avenir de BAC préoccupe beaucoup de Canadiens et la Société royale du Canada, le Conseil des académies canadiennes et le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes se pencheront sur la question au cours de la prochaine année. L'ABRC constituera fort probablement un intervenant important dans le cadre de ces diverses études.

Accès aux publications gouvernementales

Par l'intermédiaire de ses représentants au Comité consultatif des bibliothèques du Programme des services de dépôt (PSD), l'ABRC préconise depuis longtemps un virage vers la diffusion entièrement numérique des publications gouvernementales fédérales aux bibliothèques et souhaite que l'on redouble d'efforts avec d'autres organismes du gouvernement pour assurer que les publications gouvernementales (y compris le contenu de sites Web) sont conservées au complet. Dans le sillage du budget fédéral de 2012, on distribuera seulement des publications numériques à compter de 2014 comme mesure de réduction des coûts; il y a néanmoins de la raison de veiller à la préservation des documents. Nous signalons ici que des bibliothèques membres de l'ABRC collaborent à l'élaboration d'un réseau LOCKSS privé précisément afin de conserver à long terme les documents gouvernementaux et que le PSD a mis sa collection électronique à la disposition du réseau.

Bibliothèques fédérales

L'ABRC a choisi de ne pas commenter la fermeture des bibliothèques des ministères fédéraux, mais elle a écrit aux ministères en cause pour les exhorter à garder et conserver les documents de valeur pour la recherche. Nous avons signalé dans nos lettres que des bibliothèques membres de l'ABRC étaient prêtes à accueillir les collections qui seraient autrement en danger. La plupart des ministères ont répondu en garantissant qu'ils prenaient des dispositions au sujet de leurs documents de valeur pour la recherche (notamment en les transmettant à BAC), même si deux ou trois ministères ont demandé à l'ABRC de les aider à trouver une bibliothèque qui adopterait leurs collections.

Tarifs postaux pour les documents des bibliothèques

Au cours de la période visée par le rapport, l'ABRC a continué d'encourager par écrit l'adoption au Parlement du projet de loi C-321, projet de loi d'initiative parlementaire qui oblige Postes

Canada à accorder un tarif préférentiel aux documents des bibliothèques. Le projet de loi est actuellement à l'étude au Sénat, une des dernières étapes à franchir avant de devenir loi. Nous avons tout lieu de croire qu'il franchira cette étape avant que le Parlement interrompe ses travaux pour l'été.

Savoir traditionnel

Au cours de l'année écoulée, l'ABRC a affirmé qu'elle appuyait la position de l'IFLA au sujet de savoir traditionnel et des connaissances autochtones. L'ABRC avait parrainé plus tôt, avec d'autres organisations, la réunion de printemps du Programme présidentiel de l'IFLA tenue à Vancouver en 2012 qui portait sur les « Connaissances autochtones : priorités locales et contextes mondiaux ».

Accès Internet à large bande abordable et privé pour tous

L'ABRC a adopté, au début de 2013, une position claire en faveur d'un accès abordable à Internet à large bande pour tous les Canadiens et défendu cette position au cours de nos réunions avec les députés. Nous avons aussi présenté, en avril 2013, un mémoire décrivant en détail la position de l'ABRC au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes.

L'ABRC était heureux que le gouvernement fédéral a laissé tomber le projet de loi C-30 sur l'accès légal, projet de loi controversé qui proposait que les services de police et de renseignement disposent de pouvoirs plus vastes, assujettis à une surveillance judiciaire moindre, de surveiller les télécommunications et l'activité sur Internet au Canada. Lorsque le projet de loi a été présenté, l'ABRC a fait part de ses préoccupations à ce sujet dans une lettre qu'elle a adressée au ministre de la Sécurité publique.

Enfin, des membres du personnel de l'ABRC ont participé, en février 2013, à l'édition annuelle du Forum canadien sur l'Internet, forum de discussion portant sur des enjeux de la gouvernance d'Internet au Canada organisé par l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet.

Maintien d'un droit d'auteur équilibré

L'ABRC préconise depuis des années un plus grand équilibre dans la loi canadienne sur le droit d'auteur et c'est pourquoi l'adoption de la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* nous a réjouis. Cette loi prévoit des exceptions nouvelles ou améliorées pour les usagers, y compris les bibliothèques et les établissements d'enseignement. Elle inclut notamment les « fins pédagogiques » comme fin d'utilisation équitable. La loi inclut aussi, malheureusement, une formulation rigoureuse anticcontournement au sujet des serrures numériques. La nouvelle loi a reçu la sanction royale en juin 2012 et est entrée en vigueur à la fin d'octobre. L'ABRC a publié un communiqué favorable après son adoption.

OMPI

Des membres du personnel de l'ABRC ont participé à deux séances d'information des intervenants organisées par Industrie Canada avant les réunions de juin et de décembre du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'OMPI. Ces séances d'information permettent d'exprimer aux représentants du gouvernement du Canada les préférences de l'ABRC au sujet des positions que le Canada pourrait prendre dans les grands dossiers à l'étude. L'ABRC a encouragé le gouvernement canadien à appuyer le traité pour les

aveugles qui fait actuellement l'objet de discussions et à tenir compte de la proposition de l'IFLA au sujet d'un moyen pour l'OMPI de contourner les exceptions requises dans les lois sur le droit d'auteur.

Négociations sur le commerce international

Le programme économique du gouvernement incluait la politique étrangère. Des négociations commerciales globales sont en cours avec l'Union européenne et le Canada s'est joint récemment aux négociations en cours dans le contexte du Partenariat transpacifique (PTP). Les deux processus de négociation sont couverts par le secret et il y a peu d'information publique disponible à l'exception de points de presse occasionnels et de rapports qui ont fui. L'ABRC était d'avis que de tels accords ne devraient pas obliger à modifier la Loi canadienne sur le droit d'auteur.

Nous avons accordé plus d'attention au PTP au cours de l'année écoulée, au moment où le Canada a commencé à participer à l'exercice de consultation. Nous avons écrit au ministre du Commerce international Ed Fast en octobre 2012 pour expliquer nos préoccupations et nous avons demandé au gouvernement de préconiser un traité qui tient compte de la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* adoptée tout récemment. Nous avons rencontré les négociateurs commerciaux du Canada chargés de la propriété intellectuelle pour répéter notre message en signalant que nous étions préoccupés particulièrement par le contenu d'une proposition des États-Unis qui a fait l'objet d'une fuite et qui exigerait que les signataires du PTP imposent un droit d'auteur d'une durée de 70 ans après la mort (la durée du droit d'auteur au Canada est actuellement de 50 ans après la mort d'un auteur). Les dirigeants ont confirmé que le Canada chercherait à éviter d'avoir à rouvrir la loi sur le droit d'auteur en vigueur au Canada. Nous espérons qu'il peut maintenir cette position.

Gestion collective du droit d'auteur

Les changements apportés à la *Loi sur le droit d'auteur* et les décisions rendues par la Cour suprême au cours de l'été 2012 ont transformé l'interprétation que le secteur de l'éducation du Canada fait de l'utilisation équitable. L'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) a mis à jour sa Politique type sur l'utilisation équitable afin de tenir compte de ces changements après avoir consulté l'ABRC même si en réalité, la politique fondamentale est celle qu'approuvent aussi le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) pour le secteur M-12 et l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC).

L'ABRC a organisé, en février 2013, une téléconférence présentée par Wanda Noel, avocate et spécialiste du droit d'auteur, pour expliquer en détail aux membres de l'ABRC les répercussions des décisions de la Cour suprême. C'est M^{me} Noel qui avait représenté avec succès les ministres provinciaux de l'Éducation du Canada dans l'affaire Access Copyright entendue par la Cour suprême l'an dernier.

En avril 2013, Access Copyright, société de gestion de droits d'auteur des œuvres imprimées dans toutes les provinces sauf le Québec, a intenté à la York University (Toronto) une poursuite en justice pour violations alléguées du droit d'auteur et a remis en question l'approche de l'Université qui consiste à fonctionner en dehors d'une relation avec le collectif. L'ABRC a condamné la poursuite dans une déclaration. Quels qu'en soient les mérites devant la loi, les auteurs de la poursuite semblaient s'en prendre à une université pour persuader les autres de payer ou de continuer de payer la licence générale du collectif. Sur les conseils de leurs avocats,

beaucoup d'universités ont jugé qu'une licence générale d'Access Copyright était inutile compte tenu des copies qu'elles font couramment, car elles se guident sur la politique relative à l'utilisation équitable mentionnée ci-dessus. La déclaration de l'ABRC a été mentionnée dans plusieurs blogs et est à l'origine d'une entrevue avec Brent Roe et d'un article qui a paru par la suite dans *Quill & Quire*, principale publication d'actualité du Canada anglophone qui s'adresse à l'industrie de l'édition.

Serrures numériques

Au milieu de 2012, l'ABRC a créé un groupe de travail chargé d'étudier l'effet des serrures numériques dans les bibliothèques de recherche compte tenu de la nouvelle protection que la loi assure aux serrures numériques (mesures de protection technologiques). Ces mesures ont été établies récemment par la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*. Ce groupe a étudié de façon informelle l'expérience des employés de bibliothèque avec les serrures numériques et a constaté qu'elles ne constituaient pas un obstacle majeur – même si elles représentent certainement un inconvénient à l'occasion – pour le service de bibliothèque ou l'utilisation des documents des bibliothèques.

Le groupe a proposé pour les bibliothèques des recommandations portant sur les serrures numériques, dont la principale prévoit que les bibliothèques doivent négocier prudemment avec les fournisseurs les droits dont elles auront besoin afin qu'il n'y ait pas de serrures numériques qui empêchent un usage nécessaire. L'ABRC présentera une séance sur le rapport et des recommandations seront présentées au cours du Congrès de la Canadian Library Association qui aura lieu à la fin de mai 2013.

Autres activités

L'ABRC et l'ARL ont publié, en février et mars 2013, deux déclarations communes appuyant Dale Askey, bibliothécaire universitaire, et son employeur, la McMaster University. Ces déclarations exhortaient Edwin Mellen Press et son propriétaire à laisser tomber une poursuite en libelle diffamatoire intentée contre M. Askey et McMaster. Nous nous sommes réjouis de constater que la poursuite de Mellen contre Askey et McMaster a été abandonnée par la suite. Malheureusement, la poursuite en libelle diffamatoire intentée personnellement par le propriétaire des presses, dénoncée par l'ABRC et l'ARL dans la deuxième déclaration, demeure en vigueur.

Nous avons travaillé parallèlement avec l'Association canadienne des bibliothèques (ACB) dans les grands dossiers d'intérêt commun. L'ABRC a fourni des opinions et des statistiques au profil des valeurs nationales des bibliothèques canadiennes de l'ACB, outil de représentation qui met en évidence l'importance des bibliothèques. Nous continuons de collaborer avec l'ACB au sujet de questions de droit d'auteur en siégeant à son Comité du droit d'auteur (Brent Roe).

L'ABRC a établi, au printemps 2013, un partenariat stratégique avec les Consortia Advancing Standards in Research Administration Information (CASRAI), organisme international relativement nouveau qui favorise la normalisation des documents d'information pertinents au soutien et à l'administration de la recherche universitaire. Nous avons été invités à présenter une série de séances sur les bibliothèques au cours du congrès annuel de la CASRAI en octobre 2013, ce qui nous permettra de discuter aussi de thèmes comme la gestion des données de recherche et le libre accès avec un autre groupe qui pourrait être influent (administrateurs de recherche).

L'ABRC a regardé à l'étranger dans le cas de certains grands dossiers. À la demande de SPARC, nous avons encouragé les Canadiens à appuyer la pétition sur le libre accès présentée à la Maison-Blanche en juin 2012. Nous avons aussi participé à une partie de la traduction en français du *Fair Use/Fair Dealing Handbook* de Jonathan Band et Jonathan Gerari.

L'ABRC demeure membre du Consortium canadien pour la recherche, regroupement de 18 organismes. Le consortium présente habituellement un mémoire conjoint dans le cadre des consultations prébudgétaires, ou ses membres s'entendent sur des messages communs clés.

Des membres du personnel de l'ABRC ont assisté à plusieurs petits déjeuners conférences organisés par des associations de chercheurs au cours desquels des chercheurs et des scientifiques invités ont présenté des conférences sur des sujets d'intérêt liés aux politiques publiques. Ces petits déjeuners organisés sur la colline du Parlement attirent des parlementaires et des membres de leur personnel et constituent une bonne occasion de faire leur connaissance et de promouvoir brièvement notre vision. Nous travaillons aussi de près avec d'autres bibliothèques et organismes d'optique commune dans de grands dossiers d'intérêt commun.

Enfin, pour sensibiliser les futurs professionnels des bibliothèques aux enjeux des politiques publiques auxquels font face les bibliothèques, Brent Roe a été invité à présenter, comme invité, une conférence sur la politique d'information et les bibliothèques devant la classe du programme de maîtrise en études de l'information de l'Université d'Ottawa (octobre 2012). Il a aussi été conférencier sur les changements apportés à la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada devant la promotion du programme de technicien en bibliothèque et en information du Collège Algonquin (aussi en octobre 2012).

Pour plus d'information

Consultez notre site web pour plus d'information sur les activités d'affaires publiques de l'ABRC

- L'ABRC et les affaires publiques www.carl-abrc.ca/affairespubliques
- Publications de l'ABRC www.carl-abrc.ca/fr/publications

Association des bibliothèques

Tel. 613.482.9344 600-350 Albert St.

info@carl-abrc.ca Ottawa, ON

www.carl-abrc.ca K1R 1B1

